

République Française – Département de Saône-et-Loire
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LAIZÉ
Séance du 9 février 2015

Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé

Étaient présents (dans l'ordre du tableau) : Mmes et MM Claude BOULAY, Eveline DENEUCHE, Olivier DESROCHES, Annabelle JOLY MASULLO, Annie DELCUZY, Sandrine LEGRAS, Daniel DELUME, Véronique DUCLOUX, Christophe PEPIN, Sylvie LENOIR, Isabelle MARTINS,

Excusé(es), Sébastien DESBOIS, William GUILLET, Emilien GAUDET, **Absent(es)** : néant

Secrétaire de séance : M. Claude BOULAY

Début de la séance : 20 heures - Fin de la séance : 23heures 30

M. Claude Boulay est désigné secrétaire de séance.

Le point 3 du **compte-rendu de la séance du 12 janvier 2015** (indexation contractuelle des tarifs assainissement) doit être précisé et rectifié : « suite à l'article paru dans le Journal de Saône-et-Loire le 21 janvier 2015 et au compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier relatif au tarif de l'assainissement, l'augmentation de 9% annoncée par le JSL ne correspond pas à la réalité de la facture de l'utilisateur. Pour une consommation de 120 m³ (moyenne annuelle pour une famille de 4 personnes) la facture de traitement des eaux usées au 1^{er} janvier 2014 s'élevait à 310,79 €, elle se montera au 1^{er} janvier 2015 à 311,27 €, soit une augmentation de 0,15% ». Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité après cette correction.

Un point financier est ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de tous les conseillers : l'approbation des comptes administratif et de gestion et le vote du budget 2015 de l'Assainissement.

I- VIE COMMUNALE :

Reprise des voies privées de certains lotissements : les propriétaires des lotissements Le Clos de Prémine et Les Crais ont demandé à l'unanimité, pour chacun de ces lotissements, la reprise par la commune des voies privées les desservant. Sachant que ce transfert se fait gratuitement mais à condition que ces voies et leurs dépendances (réseaux, espaces verts, éclairage...) soient en bon état, les conseillers décident de vérifier leur état avant de les intégrer au domaine public de la commune afin de ne pas faire supporter par les contribuables une réfection coûteuse. En effet, la responsabilité de l'entretien de ces voies passera à la commune lorsqu'elle les aura intégrées à son domaine public.

Autorisations d'urbanisme : Laizé, doté d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) est concerné par la fin de mise à disposition gratuite des services de l'Etat (ex DDE) pour l'instruction des demandes d'occupation du sol : DP (déclarations préalables), PC (permis de construire), CU (certificat d'urbanisme) et PA (permis d'aménager). Une solution doit être trouvée pour le 1^{er} juillet 2015. Les seules 4 solutions légales sont l'instruction des dossiers par la commune, par une autre collectivité locale ou un groupement de collectivités, par un syndicat mixte, par une agence départementale. Le recours à un prestataire privé n'est pas autorisé aujourd'hui au vu des textes réglementaires. Mme le maire informe le conseil que la CAMVAL envisage de prendre cette compétence pour les seules communes qui le désireraient. Cela engendrera une dépense spécifique pour celles-ci qui sera plus ou moins répercutée sur les communes dès 2015 suivant le nombre d'habitants. Le conseil aura à se prononcer sur ce dossier dès que la Camval aura défini son mode de fonctionnement dans ce domaine.

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine du 14 janvier 2015 montre des résultats conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Ce contrôle est affiché en mairie.

Accessibilité : Laizé avait, conformément à la loi, procédé à l'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E.) avec l'aide de l'Agence Technique Départementale et l'avait adopté courant 2012. Un certain nombre des actions préconisées a été réalisé mais les communes devaient les finaliser avant le 31 janvier 2014. Toutes doivent à présent soit acter de leur mise en conformité parfaite, soit obtenir un délai en déposant avant le 27 septembre 2015 un formulaire Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) différent suivant les cas qui les engagera ainsi sur la programmation des travaux (dates et budget). A Laizé, ces réalisations peuvent être budgétées en 2015 et terminées pour le 27 septembre (1 place de parking handicapé pour chacun des 6 établissements communaux et un cheminement piéton pour aller de l'école à la mairie plus quelques mises en conformité intérieures). Des devis seront demandés à diverses entreprises pour préciser le coût des travaux, puis des demandes de subventions seront déposées auprès de la Préfecture – DETR-, du Conseil général – amendes de police- et de la Camval –Fonds de concours -.

Délibération n°1 : Accessibilité des ERP– Agenda et engagement financier

Le Maire rappelle aux conseillers que les établissements recevant du public doivent être accessibles aux handicapés. Un P.A.V.E (Plan Accessibilité Voirie et Espaces publics) avait été réalisé et approuvé en 2012. Les communes doivent finaliser les aménagements nécessaires avant le 27 septembre 2015.

Si cela s'avère impossible, elles peuvent déposer auprès des services de la DDT une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) pour obtenir un délai de trois ans maximum.

Au vu des aménagements restant à réaliser (une place de parking handicapé pour chaque ERP et un cheminement piéton allant de l'école à la mairie, ainsi que quelques interventions intérieures à la mairie), les conseillers pensent pouvoir financer les travaux sur le budget 2015 afin qu'ils soient terminés avant le 27 septembre.

Après en avoir délibéré, ils **AUTORISENT** le maire :

- A faire chiffrer ces travaux et les inscrire au budget communal 2015
- A compléter les « demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public » (1 par ERP), à transmettre à la DDT,
- A déposer les dossiers de subvention auprès de la Préfecture et des collectivités territoriales susceptibles d'en accorder pour les travaux d'accessibilité.

Assainissement : suite à la rencontre le 16 janvier de la Lyonnaise des eaux (Ex SDEI), fermier qui est en charge de l'entretien de nos stations, et après débat en conseil, un courrier sera envoyé qui soulignera sa responsabilité sur la dégradation des bassins des deux lagunes à roseaux puisque l'entretien lui en revenait conformément à la signature d'un avenant.

Bibliothèque : Mme Christine ROCHE, responsable de notre bibliothèque, nous a transmis son rapport d'activité 2014. Le budget alloué par la commune est sensiblement le même chaque année, et a permis en 2014 des acquisitions à hauteur de 822,97 € (livres et périodiques). Les adultes ont empruntés 416 livres/périodiques et les enfants 1395. Le nombre de lecteurs « actifs » cette année est de 55 (sur 267 inscrits).

Columbarium : Il ne restait fin janvier 2015 que deux cases disponibles au columbarium. Deux personnes dont une partie de la famille est enterrée à Laizé ont demandé l'acquisition de ces deux cases. Le Maire demande aux conseillers s'il est pertinent de les céder toutes les deux alors qu'une seule sera utilisée dans l'immédiat, suite à un décès. Les conseillers décident l'attribution de la seule case 14 et souhaitent qu'un devis soit demandé pour agrandir d'au moins 5 cases le columbarium dès cette année.

II- TRAVAUX

Local des chasseurs : des problèmes d'électricité ont été évoqués par les chasseurs. La remise en ordre du branchement a été chiffré à 1380 € si tranchée nécessaire.

Chemin piétonnier le long de la RD82 à Blany (de l'arrêt de bus à l'entrée de M. Lauprêtre) : le Syndicat de cylindrage a transmis un devis d'un montant de 3 939,36 € TTC. Cette dépense fera partie des dossiers de demande de subvention pour travaux d'accessibilité.

Lavoir de Blany : M. Foulon, maçon, a transmis un devis complémentaire de travaux qui sera étudié sur place.

École : la façade des anciens bâtiments doit être refaite. Des devis ont été demandés pour réaliser une isolation extérieure de ces parties dégradées. Cette dépense pourrait être subventionnée par l'Etat –DETR.

École : le jeu extérieur de la maternelle est en cours de réfection. Des devis seront demandés pour la réfection du sol.

École, cantine et garderie : le contrôle annuel des installations électriques a été réalisé par la SOCOTEC. Il fait état de quelques menus travaux.

Salle polyvalente : des problèmes de chauffage par le sol sont signalés, liés au thermostat ou à la sonde extérieure en panne.

Travaux des cantonniers intercommunaux sur Laizé : démontage du jeu de l'école, repose de la passerelle du pont de Salle, nettoyage de fossés...

Future zone artisanale en terrain classé UX au carrefour de Blany : les propriétaires ont rencontré la mairie pour faire part de leur projet d'aménagement de cette zone afin de créer des parcelles artisanales. La commune souhaite intégrer à ce chantier la mise en sécurité du carrefour RD82/routes de Moranchin et Blany. Même si ce projet, dans sa forme, semble conforme aux souhaits du conseil, un chiffrage du reste à charge pour la commune sera demandé à l'Agence Technique Départementale avant tout engagement.

III. FINANCES

Budget assainissement 2015 (signature et délibérations)

1- **Approbation du compte administratif et du compte de gestion Assainissement (délibération 2)** :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (le maire étant sorti) le compte administratif 2014 de l'assainissement présenté par M. Claude BOULAY, 1^{er} adjoint délégué aux finances. Les chiffres reflètent exactement le compte de gestion de la trésorière de la Roche Vineuse :

Section de Fonctionnement : Dépenses = 43 707,28 €, Recettes = 84 226,76 €, d'où un résultat positif de + 40 519,48 € qui s'ajoute à l'excédent 2013 de +205 640,79 €, **soit un résultat de + 246 160,27 €** qui sera affecté au compte 002.

Section d'investissement : Dépenses = 89 277,79 €, Recettes = 29 613,70 €, d'où un résultat négatif de -59 664,09 € qui sera déduit de l'excédent 2013 de + 185 758,30 €, **d'où un résultat de + 126 094,29 €** qui sera affecté au compte 001.

Besoins à couvrir nuls.

2- **Vote du budget Assainissement 2015 (délibération 3)** :

Le maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif Assainissement 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote par chapitre, à l'unanimité des présents, le budget Assainissement comme suit :

Section Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 336 533 €

Section Investissement : Dépenses = Recettes = 487 021 €.

EDF – fin du tarif réglementé électricité: ErDF a envoyé sa proposition de prix fixe sur 2 ans. Les conseillers décident d'attendre quelques mois avant de se prononcer. Il est rappelé que seule la salle polyvalente est concernée par cette réglementation, la consommation annuelle des autres bâtiments étant inférieure au seuil de 36 KW.

IV. INTERCOMMUNALITE

CAMVAL : réunion de programmation pour les investissements sur les 6 ans de mandature 2014/2020 : 3 axes principaux sont retenus. **Axe 1** (3 millions € de reste à financer, FCTVA et excédents 2013 déduits) : Europarc Sud Bourgogne / Nouvelles zones d'activités économiques et réserves foncières/ Formation supérieure. **Axe 2** (3 087 000 € de reste à financer, FCTVA et excédents 2013 déduits) : piscine de Mâcon / crèches / conservatoire musique et danse de Mâcon. **Axe 3** (15 032 000 € de reste à financer, FCTVA et excédents 2013 déduits) : Déplacements doux / gare de Mâcon / grands axes de communication routière / PLH / déchèteries et traitement des ordures ménagères / parkings de co-voiturage / et enfin Fonds de concours pour les communes membres pour 6 000 000 € pour les 6 ans de la mandature.

V. COMPTE RENDU DES REUNIONS

13/1 Commission des impôts : accord avec la DGI pour validation des autorisations d'urbanisme.

16/1 Lyonnaise des Eaux pour l'entretien des lagunes

18h : vœux du Préfet et vœux de la Paroisse

21/1 Réunion pour le devis du cheminement piéton

22/1 Vœux de la CAMVAL

26/1 réunion des conseillers pour lister les priorités en investissement

27/1 Prise de fonction à la gendarmerie

Conférence à destination des maires sur les budgets et les finances communales en général

29/1 Vœux du Centre de gestion

3/2 Point sur les NAP (appelées à présent TAP) avec Anne FOUILLOUX, responsable du CLEM sur la commune. 45 familles ont rendu le questionnaire. Il n'en ressort pas de problème particulier, mais l'analyse sera faite par un autre responsable du CLEM. Le règlement a été adopté. Les enfants auront le choix entre plusieurs activités mais uniquement le vendredi. Une fiche détaillée sur les activités proposées est à présent affichée à l'école.

6/2 Le Maire de Fontaines a été reçu à Laizé pour faire suite au colloque (Dijon) sur la rénovation du patrimoine communal classé.

VI. PROCHAINES REUNIONS

- 10/2 DDEN à la préfecture
11/2 Syndicat des Eaux (9h30 et 10h30) à La Salle
18h30 Bilan du programme Viens, salle du conseil
20h Commission consultative des pompiers à la caserne
- 12/2 Conseil communautaire de la CAMVAL
- 13/2 Don du Sang à Laizé
- 14 et 15/2 Exposition des artistes, Foyer Rural
- 17/2 18h Conseil d'école
18h Réunion sur l'accessibilité à Charnay
- 18/2 18h Réunion du CCAS : vote du budget et approbation des comptes Administratif et de Gestion
- 21/2 Réunion d'information sur la fourrière (SPA de la Grisière, 14h30)
- Du 23/2 au 8/3 : cantonniers intercommunaux
- 26/2 Sivom de Senozan (du Val de Mouge)
- 4/3 18h30 réunion des conseillers volontaires pour effectuer l'état des lieux de la salle polyvalente lors d'une location privée ou associative
20h30 Prêt de la salle du conseil à un candidat aux prochaines élections départementales
- 10/3 20h30 Prêt de la salle du conseil à un candidat aux prochaines élections départementales
- 16/3 20h30 Prêt de la salle du conseil à un candidat aux prochaines élections départementales
- 22 et 29 mars : élections départementales

TOUR DE TABLE

Christophe PEPIN transmet la demande d'administrés sur une vitesse limitée à 50km au lieu de 70 le long de la RD82 dans la traversée de Blany. Le Maire répond que le Conseil Général n'y était pas favorable car une telle limitation ne serait pas respectée. Les contrôles effectués par la gendarmerie il y a 2 ans n'ont pas relevé un taux de dépassement excessifs du 70km/h. Cependant, des aménagements de chaussée peuvent être étudiés pour améliorer la sécurité.

Annie DELCUZY signale que seulement trois lampes fonctionnent rue du Commerce et que la rue du Reposoir s'allume en même temps que le parking de la salle polyvalente. Le conseil décide de faire une étude élargie du problème de l'éclairage (rue Badzendorf, rue de Fayolle, Givry...).

Véronique DUCLOUX s'inquiète des tas de terre au-dessus de la salle polyvalente. Olivier DESROCHES explique que cette terre va servir à combler le fossé existant au moment de la création du bassin de rétention.

Sylvie Lenoir émet le souhait d'un agenda interne au conseil.

Prochain conseil : lundi 9 mars 2015, 20h

Rappel : le site internet de la commune de Laizé est en ligne : www.laize.fr

Mention de Publication : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.